

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00822 Numéro SIREN : 791 256 258 Nom ou dénomination : ASG BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 15649

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ASG BATIMENT 47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE France		47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE	
SIRET 79125625800017		LE 16 JUN 2021	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
SOUS LE N°		15649	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	7 839	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet VEC Expertise Comptable 259 Rue Saint Honore 75001 Paris	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 18062020 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M GOMES GONCALVES ARMINDO

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>					
Adresse de l'entreprise <u>47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>					
Numéro SIRET* <u>7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>3 1 0 3 2 0 2 0</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 475	2 032	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 858	11 443	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	400	400	
		TOTAL (II)	BJ	BK	14 333	13 875	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 000	12 000
			En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services		BP	BQ	28 143	28 143	
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
	Marchandises		BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 894	20 894	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 841	9 841	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	21 978	21 978		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 202	2 202		
	TOTAL (III)	CJ	CK	95 058	95 058		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	14 333	108 933		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)			DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	35 440	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 834	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	54 875	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 213	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	15 298	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 294	
	Dettes fiscales et sociales			DY	23 182	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	71	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	54 058		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	108 933		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	54 058
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	62	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	334 609	FH		FI	334 609	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	334 609	FK		FL	334 609	
	Production stockée*					FM	(39 812)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	939	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	295 738	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	67 641		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 000)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	100 323		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 051		
Salaires et traitements*					FY	93 716		
Charges sociales (10)					FZ	34 397		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	4 504
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	133		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	300 765		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(5 027)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	347	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	347	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(347)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(5 374)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 214
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 891
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 105
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	722
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	722
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 384
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 176
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	304 844
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	303 009
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 834
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont		
	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 214
	(3) Dont		
	- Crédit - bail mobilier *	HP	21 017
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	939
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
CESSIONS IMMOBILISATIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES		722	7 891
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
REGULARISATIONS TIERS		Charges antérieures	Produits antérieurs
			1 214

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	6 767	KT		KU	740		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	19 412	KZ		LA	141			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	989	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	27 167	LO		LP	881			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	400	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	400	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	27 567	ØH		ØJ	881		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
								4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	7 507	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP	240	MQ	19 312	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	989	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	240	NH	27 808	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	400	2G			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	400	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	240	ØL	28 208	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ASG BATIMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 558	QA	917	QB		QC	5 475
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	5 340	QI	3 178	QJ	240	QK	8 278
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	172	QM	409	QN		QO	580
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 069	QV	4 504	QW	240	QX	14 333
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	10 069	ØP	4 504	ØQ	240	ØR	14 333
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	400		UV			UW	400			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	20 894		20 894							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	89		89							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 458		3 458							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP	939		939							
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 355		5 355							
	Charges constatées d'avance		VS	2 202		2 202							
	TOTAUX			VT	33 337		VU	32 937		VV	400		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	62		62							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 151		3 151							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	12 294		12 294							
Personnel et comptes rattachés			8C	5 053		5 053							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	10 908		10 908							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 066		1 066							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 056		5 056							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 099		1 099							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	15 298		15 298							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	71		71							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	54 058		VZ	54 058						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 615		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31 03 2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	1 834	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 486	XE	6 332
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	846		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	722
	Amendes et pénalités		WJ	722	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	1 176	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	10 064
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Rapatrie d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements innovateurs ordres (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH				XS
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				XG
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
								Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	10 064		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	2 225
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	7 839	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 225	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 225	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	41 124	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 683)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	35 440		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	35 440				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	35 440	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	67 144	YQ	33 200			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	21 085			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	17 519	XQ	17 604			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 183			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	53 450			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	100 323			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 241			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2 810			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 051			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	22 969			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	24 666			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	88 853			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1	FUSO CABRETA 28062017	240	240			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	7 891	7 891	7 891			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			7 891			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01042019		et clos le : 31032020		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	3		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	334 609		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	7 891		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	342 501		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD	5 000		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	5 002		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	98 535		
Variation négative des stocks				OQ	39 812		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	30 808		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	85		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	133		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	169 372		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	178 130	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	178 130		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	342 501		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	3		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01042019	GZ	au	31032020
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GOMES GONCALVES Prénom(s) ARMINDO

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 13071980 N° Département 99 Commune PONTE DE LIMA Pays PT

Adresse : N° 39 Voie ROUTE DE LESIGNY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique QUINTEIRO Prénom(s) SANDRINE

Nom marital GOMES GONCALVES % de détention 50 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 27091983 N° Département 94 Commune VINCENNES Pays FR

Adresse : N° 39 Voie ROUTE DE LESIGNY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

p5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Amortissements

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	4 558 5 340 172 10 069	917 3 178 409 4 504	 240 240	5 475 8 278 580 14 333
TOTAL GÉNÉRAL	10 069	4 504	240	14 333

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :				
Frais d'acquisition de titres de participations				
TOTAL GÉNÉRAL				

Charges à Payer

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365
Dettes fiscales et sociales	340
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	62
Autres dettes	71
TOTAL	1 838

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 202	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 202	

Crédit-Bail

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail	21 017
-----------------------------------	--------

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	400		400
TOTAL de l'actif immobilisé :	400		400
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	20 894	20 894	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89	89	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 458	3 458	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	939	939	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 355	5 355	
TOTAL de l'actif circulant :	30 735	30 735	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 202	2 202	

TOTAL GÉNÉRAL	33 337	32 937	400
----------------------	---------------	---------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	62	62		
- à plus d' 1 an à l'origine	3 151	3 151		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 294	12 294		
Personnel et comptes rattachés	5 053	5 053		
Sécurité sociale et autres organismes	10 908	10 908		
Impôts sur les bénéfices	1 066	1 066		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 056	5 056		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 099	1 099		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	15 298	15 298		
Autres dettes	71	71		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	54 058	54 058		
----------------------	---------------	---------------	--	--

Immobilisations

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	6 767		740
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	19 412		141
Matériel de bureau, informatique et mobilier	989		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	27 167		881
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	400		
TOTAL immobilisations financières :	400		
TOTAL GÉNÉRAL	27 567		881

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			7 507	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		240	19 312	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			989	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		240	27 808	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			400	
TOTAL immobilisations financières :			400	
TOTAL GÉNÉRAL		240	28 208	

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 834
Impôts sur les bénéfices	1 176
RÉSULTAT AVANT IMPOT	3 010
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	3 010

Liste par Nature des Frais Accessoires d'Achat

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

COMPTES D'ACHATS	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	67 641	
Achats d'autres approvisionnements	9 808	
Autres achats		
TOTAL	77 450	

RAPPEL : Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25ans
- Agencements et aménagements des constructions	10ans
- Installations techniques	10ans
- Matériel et Outillage industriels	5ans
-	

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

f) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions / d'exploitation pour les provisions / financiers pour les provisions

g) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Règles & Méthodes Comptables

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

L'exercice clôturé au 31/03/2020 présente un montant total du bilan de 108 933 €
et dégage un résultat de 1 834 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.
Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus **ou** comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.
Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements :

▪ indemnités de fin de carrière

Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.
Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé **ou**

- le montant des droits acquis par les salariés s'élève à : €

▪ droit individuel à la formation

A la clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés s'élèvent à : heures **ou** €

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes					
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	334 609	376 283	320 351	402 161	339 679
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 514	(3 519)	1 131	7 313	11 501
Impôts sur les bénéfices	1 176		438	407	770
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1 834	(5 683)	474	4 032	6 949
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	93 716	140 784	101 588	114 137	103 834
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	34 376	52 772	36 121	37 180	36 824

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	12 000	7 000	5 000	
TOTAL I	12 000	7 000	5 000	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services	28 143	67 955		39 812
TOTAL III	28 143	67 955		39 812

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III		39 812
---	-----------------	--	---------------

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 18/06/20
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(5 374)	(806)
Résultat exceptionnel (hors participation)	8 384	1 258
Résultat comptable (hors participation)	3 010	452

ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 21 SEPTEMBRE 2020**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 334 609 € contre 376 283 € pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er avril 2020 sont les suivants : augmentation du chiffre d'affaires et amélioration du résultat.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

L'épidémie de COVID19, touchant la France et l'Europe depuis fin février 2020, a des impacts directs sur l'activité de notre société, notamment baisse des ventes, report et/ou annulation de contrats.

Nous avons procédé à toutes les démarches et pris toutes les décisions afin de faire face à cette situation et de préserver l'entreprise dans ces circonstances de crise sanitaire.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

GCA

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 334 609 € contre 376 283 € pour l'exercice précédent soit une variation de -11.08 %.

La production stockée s'élève à - 39 812 € contre 31 095 € pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 62 641 € contre 107 500 € pour l'exercice précédent soit une variation de -41.72 %.

Le montant des autres produits s'élève à 2 € contre 1 403 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 100 323 € contre 107 655 € pour l'exercice précédent soit une variation de -6.81 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 051 € contre 5815 € pour l'exercice précédent soit une variation de -13.14 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 93 716 € contre 140 784 € soit une variation de -33.43 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 34 397 € contre 48 683 € pour l'exercice précédent soit une variation de -29.34 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 4 l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 504 € contre 2 164 € pour l'exercice précédent soit une variation de 108.13 %.

Le montant des autres charges s'élève à 133 € contre 570 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 300 765 € contre 413 171 € pour l'exercice précédent soit une variation de -27.21 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -5 027 € contre -4 390 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- Du résultat financier de - 347 € contre -110 € pour l'exercice précédent,
- Du résultat exceptionnel de 8 384 € contre - 1 183 € pour l'exercice précédent,
- De l'impôt sur les sociétés de 1176 € contre 0 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 se solde par un bénéfice de 1 834 € contre une perte de 5 683 € pour l'exercice précédent.

GGA

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le Bénéfice de 1 834 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 834 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	35 440 €
Pour former un bénéfice distribuable :	37 274 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	37 274 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 54 874 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 486 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

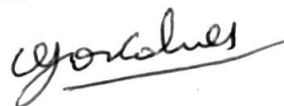
REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la présidence pour l'exercice 2020/2021 et de ratifier la rémunération brute allouée au Président, Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 pour un montant de 42 864 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Vitry-Sur-Seine,
Le 1^{er} Septembre 2020.

Armindo GOMES GONÇALVES,
Président.



ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 21 SEPTEMBRE 2020**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 486 € et qui ont donné lieu à une imposition de 823 €.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 1864 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 834 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	35 440 €
Pour former un bénéfice distribuable :	37 274 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	37 274 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

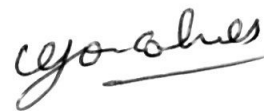
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armino GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut de 42.864 €.

L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2020/2021, Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 21 SEPTEMBRE 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 MARS 2020**

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

(E X T R A I T)

DEUXIEME RESOLUTION :

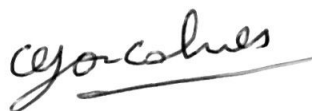
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 834 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 834 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	35 440 €
Pour former un bénéfice distribuable :	37 274 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	37 274 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
Le Président.**



ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 21 SEPTEMBRE 2020**

L'an 2020,
Le 21 septembre,
A 11 heures,

Les associés de la Société ASG BATIMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros, divisé en 1000 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège social, 47, Boulevard de Stalingrad - 94400 – VITRY-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

Il a été établi une Feuille de Présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci..... 500 actions
- **Madame Sandrine QUINTEIRO GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci 500 actions

Total des actions des associés présents 1 000 actions
Sur les MILLE actions composant le capital social.

Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GGA

SG

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de gestion sur l'activité de la Société établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La Feuille de Présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020,
- Le Rapport de gestion établi par la Présidence,
- Le Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le Texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du Rapport de gestion et du Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés, notamment, sur la conjoncture économique, la concurrence dans le secteur d'activité, l'épidémie sanitaire de la COVID -19 et sur ses impacts directs sur l'activité de la Société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 486 € et qui ont donné lieu à une imposition de 823 €.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA

SG

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 834 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 834 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	35 440 €
Pour former un bénéfice distribuable :	37 274 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	37 274 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armindo GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut de 42.864 €. L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2020/2021, Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

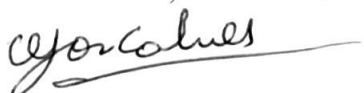
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, Président de Séance, et les associés présents.

M. Armindo GOMES GONCALVES,
Président associé, Président de séance.



Mme Sandrine QUINTEIRO GOMES GONCALVES,
Associée.

